

**Conseil de Communauté**

Publié le : 10/02/2026

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h38.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°28), M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°6), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°6), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°6), **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°6), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°35 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°6), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°5 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Anne BENEDETTO, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°19), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoit CYPRIANI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY, Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°30), Mme Christine WERTHE à M. Pierre-Charles HENRY, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Benoît VUILLEMIN à Mme BARTHELET (à compter de la question n°6), **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Franck LAIDIE

Délibération n°2026/2026.00029

Rapport n°18 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2026 à l'association Réussite Emploi Franche Comté

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2026 à l'association Réussite Emploi Franche Comté

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	17/12/2025	Favorable
Bureau	15/01/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Actions en faveur de l'Emploi »	Montant de l'opération : 35 000 €
Sous réserve de vote du BP 2026 et du PPIF 2026-2030	

Résumé :

L'association Réussite Emploi Franche-Comté (REFC) a sollicité la collectivité en date du 21 octobre 2025 pour la réalisation d'un programme d'actions en faveur de la GPECT pour lequel il est proposé de répondre favorablement à hauteur de 35 000 € (soit + 5 000 €).

Cette action s'inscrit dans les objectifs que se sont fixés l'Etat et Grand Besançon Métropole qui poursuivent depuis 2017 une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT). Cette collaboration fructueuse a contribué au développement des entreprises et a bénéficié à des salariés, à des personnes en reconversion professionnelle et à des demandeurs d'emplois.

I. Rappel de la démarche GPECT

La GPECT vise à anticiper et accompagner les mutations économiques, technologiques et sociales du territoire, en favorisant la convergence entre les besoins en compétences des entreprises et les aspirations professionnelles des demandeurs d'emploi.

Elle s'inscrit dans une dynamique territoriale partagée, mobilisant l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et de la formation.

De plus, cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable, en conciliant performance sociale, efficacité organisationnelle et responsabilité environnementale. Bien que la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) n'ait pas d'impact environnemental direct, elle contribue de manière indirecte à une utilisation plus responsable des ressources humaines et matérielles. En anticipant les besoins en compétences et en favorisant la mobilité interne, la GPEC limite le recours aux recrutements d'urgence et les déplacements inutiles, réduisant ainsi l'empreinte carbone liée à l'activité.

II. Le Projet

A. Les objectifs du projet

1. Pour les demandeurs d'emploi :

L'objectif principal de la GPECT pour les demandeurs d'emploi est de renforcer l'employabilité et sécuriser les parcours professionnels dans un contexte de transformation rapide des métiers et des compétences.

Dans cette dynamique, Réussite Emploi propose d'agir comme médiateur et relais entre les demandeurs d'emploi, les entreprises et les acteurs de la formation et de l'emploi. Son rôle est de faciliter les passerelles entre les publics et les opportunités du territoire, de rendre accessibles les dispositifs de montée en compétences et de favoriser l'insertion durable par la connaissance des besoins réels des entreprises.

2. Pour les entreprises :

L'objectif principal est d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation de leurs besoins en ressources humaines, l'adaptation de leur organisation et la pérennisation de leurs activités sur le territoire.

Réussite Emploi agit comme médiateur entre les entreprises et les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Son rôle est de faire converger les besoins exprimés par les entreprises avec les dispositifs, les compétences disponibles et les solutions locales existantes afin de renforcer la performance et la résilience du tissu économique de Grand Besançon Métropole.

B. Descriptif du projet :

- Les objectifs stratégiques du projet :

- **Créer une synergie entre les acteurs économiques du territoire**

- renforcer les partenariats entre **entreprises, Service Public de l'Emploi, organismes de formation, structures d'insertion et associations**,
- développer une **offre de services coordonnée**, adaptée aux besoins locaux et mutualisant les ressources,
- mettre en place un **observatoire local des métiers et compétences**, alimenté par les remontées de Réussite Emploi et des acteurs de terrain.

- **Travailler sur l'attractivité et la compétitivité du territoire**

- mettre en œuvre des actions ciblées pour répondre aux tensions de recrutement dans les secteurs stratégiques (industrie, santé, numérique, services à la personne...),
- renforcer la marque employeur territoriale et la visibilité du bassin d'emploi GBM,
- engager les entreprises dans une démarche proactive de GPEC territoriale, favorisant la formation, la mobilité et l'emploi local.

- Les actions prioritaires en 2026 :

- organisation de **conférences-débats**

Objectif : Stimuler la réflexion et le dialogue entre entreprises. **Actions clés** :

Thématiques prioritaires : transitions écologiques, attractivité, inclusion, fidélisation, compétences futures.

- **attractivité et développement économique**

Objectif : Dynamiser les Zones d'Activités Économiques (ZAE) et soutenir les entreprises.

Actions clés :

- plans d'action **co-construits** pour les ZAE,
- communication et événementiel pour valoriser les secteurs porteurs,
- accompagnement des **nouvelles entreprises** (intégration économique et RH),
- organiser des actions de co-développement.

- **sensibilisation et accompagnement à l'inclusion**

Objectif : Promouvoir la diversité et l'intégration des publics éloignés de l'emploi. **Actions clés** :

- ateliers de sensibilisation à la diversité,
- construction de parcours d'intégration (tutorat, formation, partenariats avec les structures d'insertion).

- **animation du réseau "Les Entreprises s'engagent / PAQTE"**

Objectif : Mobiliser et valoriser les entreprises engagées. **Actions clés :**

- rencontres et échanges réguliers,
- organisation d'un temps fort annuel (mobilisation et signature) avec GBM et acteurs locaux.

○ **soutien au recrutement et à la mobilité professionnelle**

Objectif : Accompagner les entreprises en croissance ou en mutation. **Actions clés :**

- diagnostics emploi/compétences et accompagnement RH,
- soutien aux transitions : reclassement, bilans de compétences, passerelles métiers.

Ces actions visent à **renforcer la cohésion économique, l'inclusion et l'adaptation des compétences** sur le territoire.

Un bilan de l'action 2025 est joint au présent rapport.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
Réussite Emploi FC	15 000€	30 000€	30 000€	30 000€

CHARGES		PRODUITS	
Achats et prestations externes	6 600 €	Subventions	
Charges de personnels	43 400 €	Etat Région	15 000 €
		GBM	35 000 €
TOTAL CHARGES	50 000 €	TOTAL PRODUITS	50 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un soutien à l'association Réussite Emploi Franche Comté à hauteur de 35 000 € pour l'opération GPECT,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

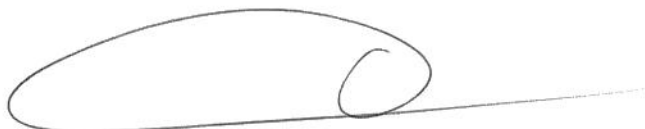
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

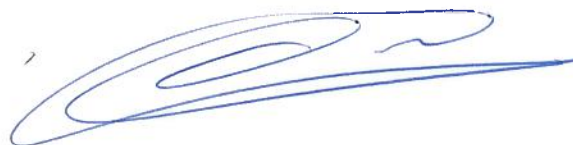
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



**Convention entre la Grand Besançon Métropole et l'association
Réussite Emploi Franche-Comté – Gestion prévisionnelle des
Emplois et des Compétences**

Entre :

Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 29 janvier 2026 d'une part,

Et :

L'association Réussite Emploi Franche Comté, dont le siège est situé 12 Rue Léonard de Vinci à Besançon, représentée par Monsieur Jean Charles THOULOZE agissant en sa qualité de Président, et dûment habilité, d'autre part.

Vu la demande de soutien reçue par l'association Réussite Emploi Franche Comté en date du 21 octobre 2025

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre par l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE de l'action « GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES ».

Il est proposé d'accompagner le projet sur 2026

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature par la dernière des parties contractantes et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 – Objectifs et le projet

A. Les objectifs

1. Pour les demandeurs d'emploi :

L'objectif principal de la GPECT pour les demandeurs d'emploi est de renforcer l'employabilité et sécuriser les parcours professionnels dans un contexte de transformation rapide des métiers et des compétences. Dans cette dynamique, Réussite Emploi propose d'agir comme médiateur et relais entre les demandeurs d'emploi, les entreprises et les acteurs de la formation et de l'emploi. Son rôle est de faciliter les passerelles entre les publics et les opportunités du territoire, de rendre accessibles les dispositifs de montée en compétences et de favoriser l'insertion durable par la connaissance des besoins réels des entreprises.

2. Pour les entreprises :

L'objectif principal est d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation de leurs besoins en ressources humaines, l'adaptation de leur organisation et la pérennisation de leurs activités sur le territoire.

Réussite Emploi agit comme médiateur entre les entreprises et les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Son rôle est de faire converger les besoins exprimés par les entreprises avec les dispositifs, les compétences disponibles et les solutions locales existantes afin de renforcer la performance et la résilience du tissu économique de Grand Besançon Métropole.

B. Descriptif du projet :

- Les objectifs stratégiques du projet :

- **Créer une synergie entre les acteurs économiques du territoire**

- Renforcer les partenariats entre **entreprises, Service Public de l'Emploi, organismes de formation, structures d'insertion et associations.**
- Développer une **offre de services coordonnée**, adaptée aux besoins locaux et mutualisant les ressources.
- Mettre en place un **observatoire local des métiers et compétences**, alimenté par les remontées de Réussite Emploi et des acteurs de terrain.

- **Travailler sur l'attractivité et la compétitivité du territoire**

- Mettre en œuvre des actions ciblées pour répondre aux tensions de recrutement dans les secteurs stratégiques (industrie, santé, numérique, services à la personne...).
- Renforcer la marque employeur territoriale et la visibilité du bassin d'emploi GBM.
- Engager les entreprises dans une démarche proactive de GPEC territoriale, favorisant la formation, la mobilité et l'emploi local.

- Les actions prioritaires en 2026 :

- Organisation **de conférences-débats**

Objectif : Stimuler la réflexion et le dialogue entre entreprises. **Actions clés :**

Thématiques prioritaires : transitions écologiques, attractivité, inclusion, fidélisation, compétences futures.

- **Attractivité et développement économique**

Objectif : Dynamiser les Zones d'Activités Économiques (ZAE) et soutenir les entreprises. **Actions clés :**

- Plans d'action **co-construits** pour les ZAE.
- Communication et événementiel pour valoriser les secteurs porteurs.
- Accompagnement des **nouvelles entreprises** (intégration économique et RH)
- Organiser des actions de co-développement

- **Sensibilisation et accompagnement à l'inclusion**

Objectif : Promouvoir la diversité et l'intégration des publics éloignés de l'emploi. **Actions clés :**

- Ateliers de sensibilisation à la diversité.
- Construction de parcours d'intégration (tutorat, formation, partenariats avec les structures d'insertion).

- **Animation du réseau "Les Entreprises s'engagent / PAQTE"**

Objectif : Mobiliser et valoriser les entreprises engagées. **Actions clés :**

- Rencontres et échanges réguliers.
- Organisation d'un temps fort annuel (mobilisation et signature) avec GBM et acteurs locaux.

- **Soutien au recrutement et à la mobilité professionnelle**

Objectif : Accompagner les entreprises en croissance ou en mutation. **Actions clés :**

- Diagnostics emploi/compétences et accompagnement RH.
- Soutien aux transitions : reclassement, bilans de compétences, passerelles métiers.

Article 4 - Engagements de GBM et versement de la subvention

Grand Besançon Métropole s'engage à soutenir la mise en place de l'action susmentionnée par REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

Grand Besançon Métropole accorde à REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE une subvention d'un montant de 35 000 € pour 2026.

Cette subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à la date de la signature de la présente convention par la dernière des parties contractantes.

Article 5 - Engagements de l'Association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définies à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon Métropole le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action au plus tard le 30 juin 2027,
- informer sans délai GBM de toute modification la concernant et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire,
- informer GBM sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception de toute inexécution, modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention,
- faire figurer de manière lisible le nom de GBM sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Article 6 - Sanctions

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à reverser les sommes perçues au titre de cette subvention qui n'auraient pas été utilisées dans le cadre des actions définies à l'article 3.

Par ailleurs, si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de cette subvention.

Article 7 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 8 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La résiliation emportera remboursement de la subvention si sa cause trouve naissance dans le non-respect, par REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE, des obligations prévues par la présente ou bien en cas de méconnaissance, par REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE, de toute obligation légale en vigueur.

Article 9 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Si le désaccord devait néanmoins persister, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de GBM et Monsieur le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires, à Besançon le

Pour REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE,
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean Charles THOULOUE

Anne VIGNOT